

AU PORT

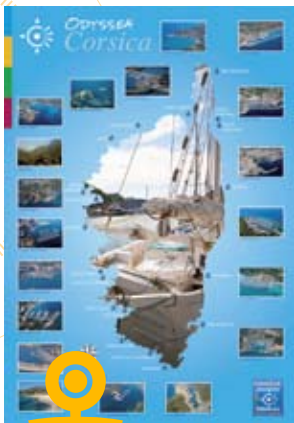
CHOISIR DES PRODUITS BIODÉGRADABLES



POUR L'ENTRETIEN DE SON
EMBARCATION
ET PRENDRE SOIN DE **L'EAU**

L'usage de produits toxiques de maintenance, protection et peinture de coque, et d'entretien courant de son embarcation, lessivage, provoque une pollution irrémédiable des eaux avec conséquences désastreuses sur la flore et la faune.

**SI POSSIBLE EFFECTUER LE CARÉNAGE DE L'EMBARCATION
SUR LES ZONES DU PORT AMÉNAGÉES POUR LA
RÉCUPÉRATION ET LE TRAITEMENT
DES RÉSIDUS ET DES EAUX DE RUISSELLEMENT !**



VEILLER à ce que ne soient utilisés que des produits agréés.

PROCÉDER au lavage à l'eau claire en maîtrisant la consommation d'eau.

FAIRE LA CHASSE AUX FUITES.

Equiper les tuyaux de rinçage du bateau de pistolets Stop' eau. S'équiper de système de collecte d'eau de pluie. Cette eau stockée pourra servir au lavage du bateau, au rinçage du matériel.

PRÉFÉRER des produits peu nocifs pour le milieu : contenant des tensioactifs d'origine végétale et des principes actifs naturels. Etre vigilant sur les quantités utilisées.

NE PAS RÉPANDRE le carburant en remplissant les nourrices sur le quai.

VEILLER au bon entretien du moteur.

AU PORT



TRIER ET REJETER TOUS SES DÉCHETS EN FONCTION DE LEUR NATURE ET UTILISER LES SANITAIRES DU PORT

Les rejets anarchiques des déchets de toute nature (ménagers, emballages, batteries, filets, boîtes d'appâts, eaux usées, signaux pyrotechniques de sécurité périmés, substances toxiques, etc.) polluent durablement tous les milieux.

UTILISER LES RÉCEPTACLES PRÉVUS À CET EFFET ET RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI

Choisir des produits avec peu d'emballage et privilégier le recyclable, verre, conserve, carton.

Bannir le jetable et passer au réutilisable.

UTILISER SYSTÉMATIQUEMENT LES DISPOSITIFS D'ASPIRATION DES EAUX GRISES, NOIRES ET DE CALE MIS À DISPOSITION DANS LES PORTS !

Utiliser des savons corporels et produits d'entretien d'origine végétale ou éco labellisés.

Utiliser de préférence les sanitaires, douche, WC, bac à vaisselle du port. Eviter de faire la vaisselle à bord.

NE REJETER RIEN À L'EAU !

POUR LUTTER CONTRE L'ALGUE TUEUSE INSPECTER VOTRE ANCRE !



La *Caulerpa taxifolia* est une algue verte pérenne d'origine tropicale. Une souche a été introduite accidentellement en Méditerranée. Elle est connue sous le nom d'« algue tueuse », en raison de sa toxicité pour la faune, de son impact négatif sur la biodiversité et de sa vitesse de développement inquiétante.

EN CAS DE DÉCOUVERTE de cette algue sur votre ancre, ne rien rejeter à l'eau et **PRÉVENIR LA CAPITAINERIE DU PORT !**

Relever le lieu et la profondeur.



EN MER

CHOISIR UNE ZONE DE

MOUILLAGE

EN FONCTION DES FONDS MARINS



MOUILLER SUR L'HERBIER

DE POSIDONIE (*Posidonia oceanica*), plante sous-marine, endémique à la Méditerranée jouant un rôle majeur (production d'oxygène, lieu d'abri et de reproduction pour de nombreuses espèces, source de nourriture, protection des plages contre l'érosion), **PROVOQUE UNE FORTE DÉGRADATION DE CETTE DERNIÈRE**

MOUILLER DE PRÉFÉRENCE SUR UNE ZONE SABLEUSE,

repérable depuis la surface par sa couleur claire.

Prévoir une longueur de chaîne suffisante.

Relever l'ancre à l'aplomb du bateau, ou mieux utiliser un orin.

Les effets destructeurs de l'ancre ou de la chaîne seront moins importants.

Ne pas accrocher la bouée directement au taquet sur le pont du bateau.

Utiliser exclusivement les corps morts placés sur les lignes de mouillage.

AVANT DE PRENDRE LA MER

se renseigner sur les zones où il est interdit ou peu recommandé de jeter l'ancre.



RESPECTER LA ZONE DE VIE

DES MAMMIFÈRES MARINS



EN MER



RAMENER TOUS VOS DÉCHETS À TERRE ET PROTÉGER LES EAUX

Ne rien rejeter à l'eau ! Une cannette jetée dans le milieu marin peut mettre plus de 200 ans pour se dégrader

NE PAS JETER DE DÉCHETS A L'EAU NI SUR LE LITTORAL

Trier ses déchets à bord et prendre garde aux pertes dues au vent ou mouvement du bateau.

Jetter dans les réceptacles prévus dans les ports à cet effet.

1 LITRE D'HUILE MOTEUR JETÉ À LA MER POLLUE UNE SURFACE D'ENVIRON 1 MILLION DE M³ D'EAU.

Utiliser les WC marins loin des lieux de baignade.

Équiper l'embarcation de récupération des eaux noires.

Utiliser systématiquement les dispositifs d'aspiration des eaux grises, noires et de cale mis à disposition dans les ports.

Utiliser des savons d'origine végétale ou éco labellisés.

Éviter les huiles solaires, se protéger avec des laits ou tout autre produit soluble dans l'eau.

Ne pas jeter ses mégots par-dessus bord.

Ne pas tirer en mer les signaux pyrotechniques de sécurité périmés, surtout vers la terre à proximité des côtes.

PRÉLEVER RAISONNABLEMENT LES RESSOURCES MARINES

LIMITER SA PÊCHE AUX ESPÈCES ET AUX TAILLES AUTORISÉES !



Se renseigner sur les zones et les pratiques autorisées, réglementées ou interdites auprès des capitaineries et consulter cartes marines et documents d'information mis à disposition.

Respecter le travail des pêcheurs professionnels et leurs zones de pêche (filet délimité par 2 balises noire et rouge, bouées...), ne pas s'approcher à moins de 150 m de leurs embarcations en action de pêche.

Ne rien remonter à la surface.

Observer les animaux sans les toucher ni les déranger.

NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX !

Limitier les contacts avec le fond (mains et palmes).

Protégeons-nous en protégeant notre environnement par des actions concrètes, souvent simples et quotidiennes, afin de diminuer la pollution, préserver, et améliorer notre environnement.

A TERRE

NE PAS ALLUMER DE **FEU**

NE PAS PRÉLEVER LES
ESPÈCES SAUVAGES
ET LAISSER LES ANIMAUX **EN PAIX**

Ne cueillir **AUCUNE PLANTE, AUCUNE FLEUR, AUCUN ARBRE**

Ramener un animal appartenant à une espèce protégée peut coûter jusqu'à 9 000 euros d'amende et 6 mois de prison.

SUIVRE

LES CHEMINS ET LES SENTIERS BALISÉS

Ne pas dégrader pas les zones humides, fragiles et de grand intérêt floristique et faunistique. Utiliser les terrains de camping, les pistes et les sentiers déjà aménagés. Ne pas essayer d'améliorer l'accessibilité d'un endroit sauvage en détruisant la végétation.

Depuis 1991, la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique : routes nationales, départementales, communales et chemins ruraux.

LE «HORS PISTE» ET LE FRANCHISSEMENT SAUVAGE SONT INTERDITS.

UTILISER DES **GOURDES** PLUTÔT
QUE DES BOUTEILLES ET DES CANETTES

Une personne qui consomme 1/2 litre de boisson en cannette par jour produit **PLUS DE 8 KG DE DÉCHETS PAR AN** ou plus de 6 kg si elle choisit des bouteilles en plastique. Au contraire, la gourde permet de transporter des boissons sans produire de déchets. La gourde peut être équipée d'un filtre permettant d'utiliser toutes eaux ou d'une enveloppe externe isotherme.

A TERRE

MAINTENIR LA PROPRETÉ D'UN SITE ET RAMENER SES DÉTRITUS AUX **POUBELLES**

Malgré la présence de corbeilles, chaque vacancier laisse en moyenne 2 litres de déchets par jour sur les plages.

LE MILIEU MARIN EST FORTEMENT AFFECTÉ PAR LES POLLUTIONS :

75 % des débris trouvés en mer sont en matière plastique et 80 % des déchets trouvés en mer proviennent de la terre. Ces déchets s'accumulent pour constituer dans les océans des zones aussi grandes qu'un État.

FUMEURS, NE JETEZ PLUS VOS **MÉGOTS**

UN MÉGOT MET PLUSIEURS MOIS AVANT
DE SE DÉGRADER, laissant dans le sol des éléments chimiques
extrêmement polluant.

PÊCHEURS, VÉRIFIEZ LA TAILLE DE VOS PRISES

Des indications sur les tailles acceptables pour la pêche sont disponibles sur les sites départementaux de la Fédération Nationale de la Pêche.

CHASSEURS ET PÊCHEURS, **RESPECTEZ** LES DATES D'OUVERTURES

Dates et périodes sont précisées sur le site de Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique et sur le site de la Fédération Nationale des Chasseurs.



FESR - FEDER



OFFICE DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA CORSE